Image not found or type unknown

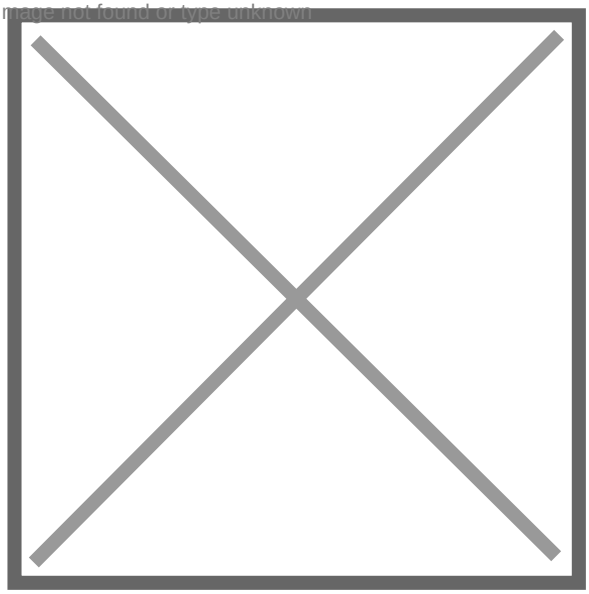

# Credirec finance obtention d'une somme

Par **lolo20230**, le **28/07/2009** à **17:23**

Bonjour,
au mois de janvier 2009 on m'a demander de payer une dette de 2001, j'ai envoye 10 cheques a credirec pour avoir bonne conscience.Apparement je me suis fait manipuler comme un bleu.les chèques s'elevent pour une valeur de 2000 euros. Puis-je annuler la transaction ou non?
L'année prochaine ils vont me demander la somme de 1666.29E dois -je leur payer le reste?
Merçi de votre compréhension,reponder moi svp urgent

Par **Marion2**, le **28/07/2009** à **17:43**

Bonjour,

Vous n'auriez jamais dû envoyé ces chèques !

Voici la réponse qu'a fait gloran à une ^personne qui avait le même problèmes que vous avec CREDIREC, mais qui elle n'a jamais payé.

[citation]*SURTOUT NE PAYEZ RIEN*

*Vous ne devez plus rien. Je vous explique en détail.*

*initialement, vous avez fait une erreur : le courrier que vous avez rédigé est constitutif d'une reconnaissance implicite de preuve.*

*En d'autres termes, au lieu de laisser cette société tenter de prouver qu'elle détient une créance, ce qui n'est pas du tout simple - il faut pouvoir présenter le contrat signé, prouver*

*qu'on a respecté ses obligations, etc - vous faites leur boulot à leur place en leur apportant sur un plateau cette preuve. Pour dire clairement les choses, vous vous êtes donné le fouet tout seul.*

*En effet, toute action telle que demander un échéancier de paiement par exemple, est une reconnaissance implicite...*

*MAIS :*

*comme vous le mentionnez, ils sont dans leur tord. Pourquoi ? Tout simplement parce que la dette est prescrite (trop ancienne donc). A condition que, selon les termes de l'article L311-37 du code de la consommation, il se soit écoulé 2 ans depuis le dernier paiement.*

*Dans ce cas, on ne peut plus rien vous réclamer.*

*Mais si jamais vous aviez payé récemment, le compteur serait remis à zéro.*
[/citation]

Par **lolo20230**, le **28/07/2009** à **18:00**

le compteur s'est -il mis a zéro?
puisque le dernier paiement s'est fait le 7/07/09 et le dernier au mois de novembre, ou je dois tout opposer a ma banque.

Par **Marion2**, le **28/07/2009** à **18:03**

Malheureusemnt, le compteur est remis à zéro.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés